

POURQUOI SUIVRE UNE FORMATION A LA CONDUITE ?

Le permis de conduire est un certificat de capacités, obtenu après une formation et des examens, attestant qu'une personne est apte à occuper l'espace public de circulation, sans mettre en danger sa vie et celle des autres.

Mais ce permis n'est pas attribué à vie et peut rapidement être perdu si le conducteur commet des manquements aux règles de circulation. Il appartient à chacun de conserver son permis en respectant en toute circonstance le Code de la route et en adoptant un principe de prudence vis-à-vis des autres usagers.

Les règles et principes de conduite appris au cours de la formation sont donc essentiels. Ils ont non seulement pour but de préparer le candidat à l'examen du permis de conduire mais également à sa future vie de conducteur.

Passer son permis de conduire est devenu indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable pour les études, le travail ou les loisirs**. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le **renforcement de l'éducation et de la formation**. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader**.

L'objectif général est d'amener tout conducteur débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile ou une motocyclette et à circuler dans différentes configurations, à **connaître les risques et les limites**. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

1°- L'Épreuve Théorique Générale (ETG) :

À votre arrivée, on vous demandera de présenter votre pièce d'identité valide et votre convocation. Puis, on mettra à votre disposition un casier consigne ou un portant afin de laisser vos effets personnels (attention, certains objets sont interdits dans la salle).

Ensuite, une tablette tactile vous sera délivrée ainsi qu'un casque audio. Il vous sera interdit d'utiliser vos propres écouteurs ou votre matériel (à l'exception des dispositifs médicaux pour malentendants). C'est grâce à la tablette que vous passerez l'examen.

Avant de commencer l'épreuve, vous serez invité à prendre connaissance des consignes et règlements de l'examen sur cette même tablette. Une série unique du code constituée de 40 questions vous sera attribuée (la série est différente de celle de votre voisin).

Répondez aux 40 questions en vérifiant bien les réponses sélectionnées pour chaque question avant que le temps de 20 secondes ne soit écoulé. Certaines questions peuvent se présenter sous forme de vidéos. Les vidéos ne sont visibles qu'une seule fois. Une fois le temps écoulé sur une question, vous ne pourrez pas revenir en arrière.

À la fin de l'examen, vous remettrez vos tablettes et casque à l'examineur.

Les résultats de l'examen vous seront communiqués 48 heures après l'examen, grâce au mail renseigné lors de votre inscription.

2°- L'Épreuve pratique :

L'épreuve pratique permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats lui permettent de circuler en toute sécurité.

Objectifs :

Pendant cette épreuve, l'examineur évalue la capacité à la conduite du candidat, et notamment :

- ✓ Le respect des dispositions du Code de la route ;
- ✓ La connaissance du véhicule et la capacité à déceler les défauts techniques majeurs (la maîtrise du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses) ;
- ✓ La capacité à conduire dans le respect de l'environnement ;
- ✓ La capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, en particulier des plus vulnérables ;
- ✓ La capacité à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée.

Déroulement de l'examen du permis B :

L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- ✓ La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- ✓ L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- ✓ La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- ✓ L'installation au poste de conduite ;
- ✓ Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- ✓ Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;

- ✓ La réalisation d'un test de la vue ;
- ✓ La réalisation d'une manœuvre particulière en relation avec la sécurité routière ;
- ✓ Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- ✓ La mise en action d'un accessoire en cours de circulation ;
- ✓ L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire

3°- L'Épreuve Théorique Moto (ETM) :

Alors qu'auparavant l'épreuve du Code était la même que pour les futurs automobilistes, un examen théorique général motocyclette a été créé au 1^{er} Mars 2020. Comme pour le précédent, il comprend 40 questions sous format d'images fixes et de vidéos.

L'examen concerne tous les candidats inscrits au permis de conduire des catégories A1 et A2 et se tient dans l'un des Centres d'Examen des organismes agréés.

Le candidat doit apporter une réponse correcte à 35 des 40 questions. Une fois validé, l'ETM est valable 5 ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique.

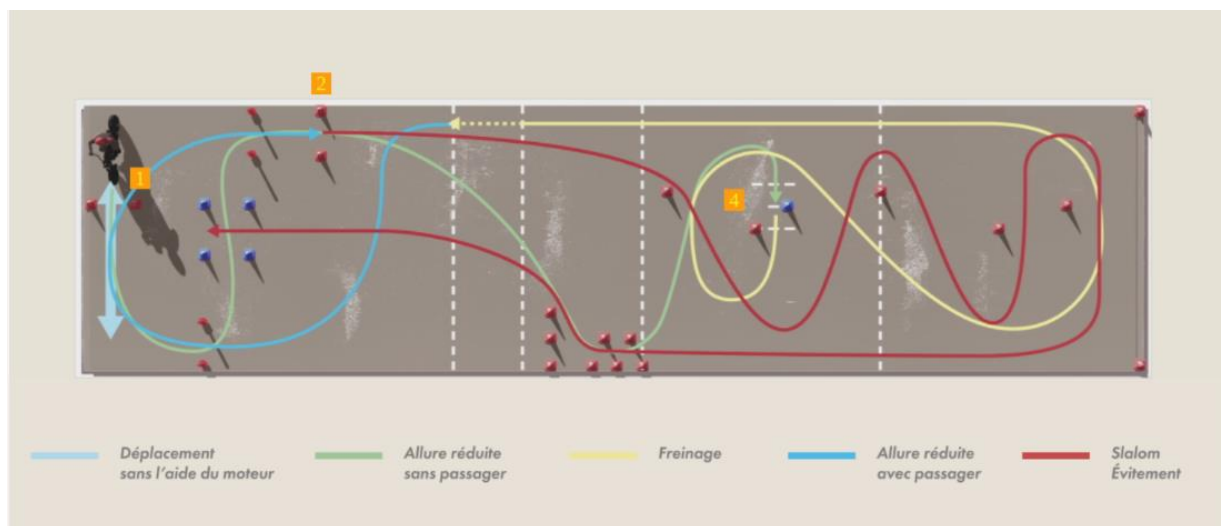
4°- L'Épreuve pratique A2 :

Déroulement de l'examen du permis A2 :

L'examen pratique comprend deux phases :

- ✓ **Une épreuve hors circulation (plateau) de 10 minutes** qui comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau. Au 1^{er} Mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques ont été supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.



➤ Manœuvre 1 : Déplacer la moto sans l'aide du moteur

1. Débéquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)
2. Pousser la moto en marche avant jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
3. Reculer la moto en marche arrière jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
4. Béquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)

➤ Manœuvre 2 : Déplacer la moto à allure réduite sans passager

1. Effectuer le parcours de (1) vers (2) ; si le motocycle est équipé d'une boîte manuelle le temps est chronométré de (1) vers (2)
2. Marquer un temps d'arrêt en (4)

➤ Manœuvre 3 : Effectuer un freinage d'urgence

1. En (4), démarrer en courbe et effectuer un demi-tour conformément au tracé
2. En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma
3. Sur le retour en ligne droite, engager le 3^{ème} rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de la ligne C6 au plus tard
4. A hauteur de la ligne C6, effectuer un freinage d'urgence et immobiliser le motocycle à hauteur de la ligne C5 (piste sèche) ou C4 (piste humide)

➤ Manœuvre 4 : Déplacer la moto à allure réduite avec passager

1. Effectuer avec le passager, le parcours conformément au schéma
2. Déposer le passager dans la zone comprise entre la porte « piquets » et la porte « cônes » conformément au schéma

➤ Manœuvre 5 : Effectuer un slalom

1. Engager le 3^{ème} rapport de vitesse au plus tard au niveau du 1^{er} cône du slalom conformément au schéma
2. Atteindre la vitesse de 40 km/h au plus tard au niveau de la ligne C7 conformément au schéma
3. En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma

➤ Manœuvre 6 : Effectuer un évitement

1. Sur le retour en ligne droite, engager le 3^{ème} rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) avant l'entrée dans le couloir d'évitement et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de la ligne C6 au plus tard
2. Effectuer un évitement conformément au schéma
3. Après l'évitement, immobiliser le motocycle dans la zone dédiée conformément au schéma

✓ **Une épreuve en circulation de 40 minutes**, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évalué le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.

5°- Issue de l'épreuve pratique :

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat. Vous pouvez connaître le résultat de votre épreuve pratique 48 heures après l'avoir passée en utilisant le téléservice « Résultat du permis de conduire ».

Si votre résultat est favorable, votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen. En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut être présent en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Votre permis est un permis probatoire doté d'un capital de 6 points pendant 3 ans (ou 2 ans pour les personnes ayant suivi l'AAC).